Juin 2024

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE FLASH SUR LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES DANS LE SECTEUR DES ARTS ET DE LA CULTURE À LA RÉUNION

FH+ Réunion
ÉGALITÉ
Femmes - Hommes
dans les Arts & la Culture

#1

KOSA IN SOZ ?
MOUVMAN FH+ Réunion

Le Mouvman FH+ Réunion est membre de la Fédération interrégionale Mouvement HF+ et a pour vocation de documenter et de lutter contre les discriminations et les inégalités, notamment liées aux genres, dans le milieu des arts et de la culture à la Réunion. Le Mouvman FH+ Réunion est un mouvement de lutte intersectionnel, il est un outil contre les violences sexistes et sexuelles*, racistes, LGBTQ+phobes, validistes, âgistes et toutes les autres formes d'oppressions.

Le Mouvman FH+ Réunion concerne tous·tes les travailleur·euses des arts et de la culture, tous domaines et tous emplois confondus.

Il est un outil de documentation et de quantification des inégalités existantes, d'éducation et de pédagogie mais aussi un outil d'accompagnement aux personnes victimes ou témoins. Pour en apprendre plus sur le Mouvman au niveau régional, nous vous invitons à lire notre charte ou à nous contacter par mail mouvmanfhplusreunion@gmail.com.

Toute personne se reconnaissant dans nos missions et notre charte peut demander une adhésion.

* Rappel des définitions en p.24-25

1

ENQUÊTER, QUESTIONNER, QUANTIFIER LES VIOLENCES,

C'EST LES RENDRE IRRÉFUTABLES

Les violences sexistes et sexuelles n'étant pas recensées à ce jour à la Réunion dans le secteur des arts et de la culture, un de nos objectifs est de les documenter afin de mieux les prévenir.

C'est pourquoi une de nos premières actions a été cette enquête en ligne : elle vise à établir un premier état des lieux concernant les VSS (Violences Sexistes et Sexuelles) chez les professionnel·le·s, amateur·ice·s, étudiant·e·s et bénévoles du milieu des arts et de la culture à la Réunion (uniquement actif·ve·s, pas usager·e·s).

178 personnes
ont répondu à l'enquête
entre le 3 et le 24 septembre 2023.

CELA REPRÉSENTE 5,12% DES ACTIF.VE.S DU SECTEUR DES ARTS ET DE LA CULTURE SUR LE TERRITOIRE RÉUNIONNAIS.*

L'affluence de réponses sur la courte durée de l'enquête nous prouve le besoin urgent de libérer la parole sur ce sujet. Nous souhaitons mettre fin à l'omerta qui a des répercussions réelles sur les personnes victimes.

* "**3 470 [personnes]** déclarent une profession culturelle au titre de leur activité principale" selon le Ministère de la culture en 2023 à la Réunion (source : https://atlasculture.fr/fiches-regions/11).

La méthode et les limites **de l'enquête**

Les questions ont été rédigées par deux membres du bureau collégial du Mouvman FH+ Réunion puis testées sur l'ensemble des membres de cette même assemblée.
Les données ont été traitées par les mêmes personnes qui ont rédigé les questions et proposé les définitions des violences sexistes et sexuelles abordées dans le questionnaire : agissement sexiste, agression sexuelle, harcèlement sexuel, viol.*

Cette enquête est anonyme.

Les données seront conservées pendant un an et ne seront en aucun cas transférées ou données à un tiers. L'accord des répondant·e·s pour la transmission de leurs réponses a été sollicité dans le questionnaire a plusieurs reprises et la garantie de la confidentialité rappelée.

Les répondant·e·s n'étaient pas obligées de répondre à l'ensemble de l'enquête. Une mise en garde sur l'éventuelle difficulté à répondre à certaines questions existait ; ces dernières pouvant réveiller des souvenirs douloureux pour certain·e·s. Un document ressources était accessible et téléchargeable contenant les coordonnées de structures à contacter en cas de violences subies ou observées.

La diffusion du questionnaire s'est faite via les réseaux sociaux et par courriel par le Mouvman FH+ Réunion.

Les résultats de cette enquête seront partagés via les réseaux sociaux et la newsletter de l'association Mouvman FH+ Réunion ainsi que ses partenaires.

Les résultats de notre enquête comportent quelques limites qu'il convient de souligner :

Cette enquête flash, qui se voulait succincte et rapide pour les enquêté. e.s, n'a pas vocation à être exhaustive. De ce fait, elle a été proposée du 3 au 24 septembre 2023.

La part de réponses provenant d'enquêtées se déclarant être une femme atteint 73,6% tandis que le Ministère de la Culture, en 2023, quantifie à 37% le nombre de femmes dans le secteur culturel à la Réunion**.

Cette surreprésentation des femmes répondantes peut être expliquée par le fait que les principales victimes de violences sexistes et sexuelles sont des femmes et que ce sont donc elles qui se sentent, majoritairement, concernées par cette enquête et y répondent.

* Voir section «Rappel des définitions» aux pages 24 et 25
** source : https://atlasculture.fr/fiches-regions/11

La diffusion du questionnaire via les réseaux sociaux et par mail s'est faite par cercle d'appartenance à certains secteurs artistiques de la part des membres du bureau collégial dans un premier temps, puis par les personnes faisant partie de leurs réseaux.

Si l'enquête voulait toucher l'ensemble des disciplines et métiers du secteur des arts et de la culture, force est de constater que le spectacle vivant (incluant théâtre, danse, musique, art de la rue et cirque, et pluridisciplinaire) domine avec 48,9% de répondant·e·s déclarant évoluer dedans ; certains secteurs sont en revanche moins représentés comme ceux du livre/lecture avec 2,9%, du patrimoine avec 1,7%, du design avec 0,6% ou bien encore de l'architecture ou de l'aménagement urbain avec 1,1%.

Pour cette première enquête nous nous sommes concentrées sur la corrélation entre le genre et les violences sexistes et sexuelles.

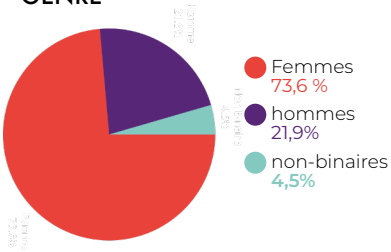
Cependant, il est nécessaire de continuer ce travail de quantification afin d'établir des liens plus précis avec d'autres facteurs que nous savons potentiellement aggravants tels que l'âge, l'orientation sexuelle, les origines ethniques, être en situation de handicap ou non, le milieu social, la corpulence, le statut, la fonction et le secteur professionnel, etc.

Les violences sexistes et sexuelles ne sont pas les seules formes de discrimination et il est nécessaire de mener des enquêtes, afin encore une fois de les visibiliser pour mieux les combattre, comme la discrimination à l'embauche, les inégalités de salaires, les inégalités dans l'attribution des subventions, etc.

2 RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

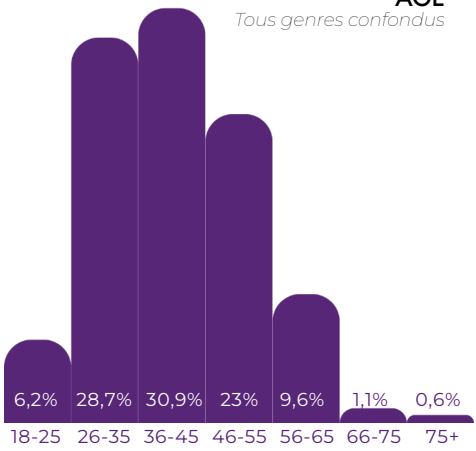
Les répondant·e·s **au questionnaire**

GENRE



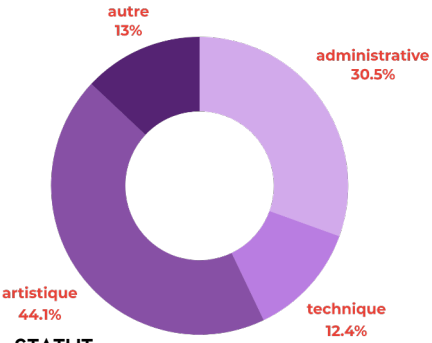
ÂGE

Tous genres confondus



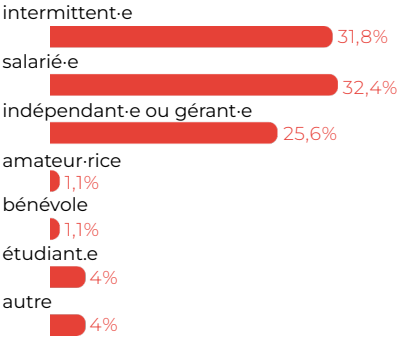
FONCTION EXERCÉE

Tous genres confondus



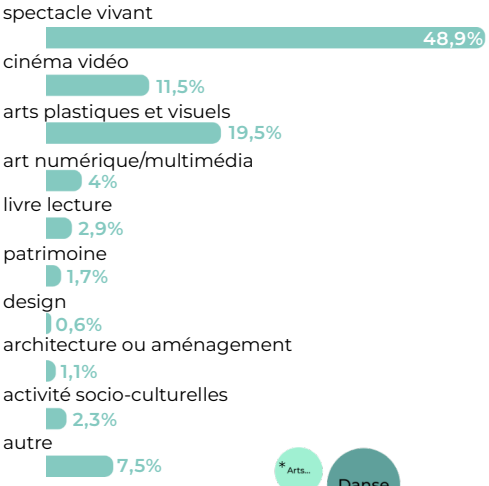
STATUT

Tous genres confondus



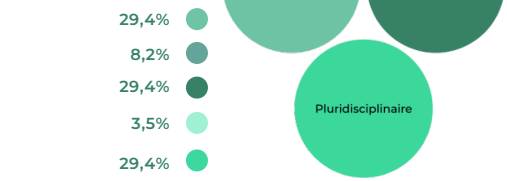
SECTEUR

Tous genres confondus



si spectacle vivant, discipline principale

* Arts de la rue et du cirque

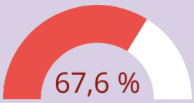


Dans la culture à la Réunion, les travailleur·ses ont
7 chances sur 10
d'assister à des agissements sexistes au travail ou en formation, en premier lieu du harcèlement et des contacts physiques non désirés.

3

AGISSEMENTS SEXISTES, AGRESSIONS SEXUELLES : DE NOMBREUX·SES TÉMOINS

Notre enquête **révèle que**

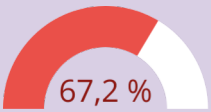


des enquêté·e·es ont été témoin plusieurs fois d'agissement sexiste dans le cadre de leur travail ou sur leur lieu de travail ou de formation ou par une personne du secteur des arts et de la culture.



des témoins sont des femmes.

Concernant les **agressions sexuelles,**



des enquêté·e·es n'en ont pas été témoin mais



l'ont été plusieurs fois dans le cadre de leur travail ou sur leur lieu de travail ou de formation ou par une personne du secteur des arts et de la culture.

92.1%
des témoins sont des femmes.

Parmi les témoins **qui en ont parlé...**



7,14% d'hommes
92,85% de femmes



10,9% disent avoir souffert de répercussions par la suite (mise à l'écart, ostracisation, perte d'emploi...)



64,2% disent ne pas avoir souffert de répercussions

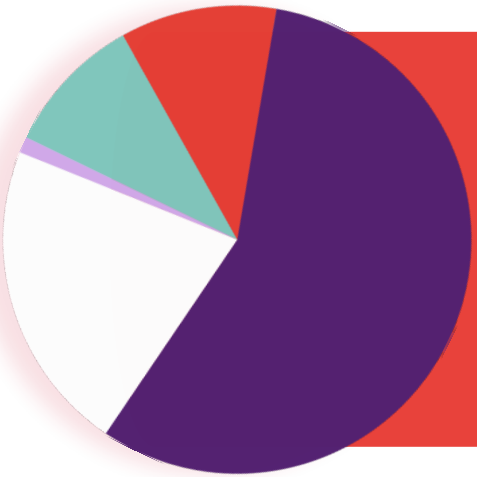


13,3% disent ne pas savoir s'ils ont souffert de répercussions



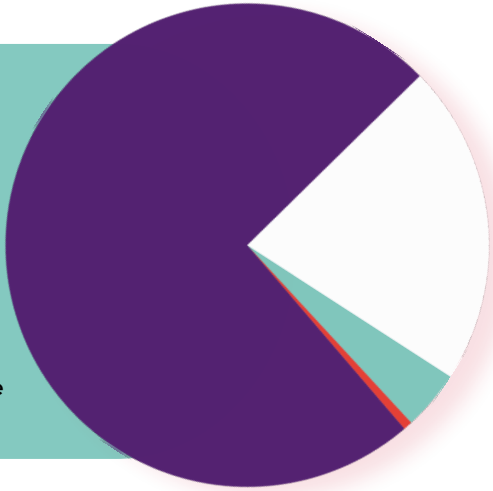
1,6% ne souhaitent pas répondre

Loin du tribunal public, le secteur travaille avec des personnes accusées par d'autres, **juridiquement ou non**



- **9,7%** des répondant·es disent travailler actuellement avec une personne qui a été accusée non juridiquement d'avoir commis des VSS
- **10,8%** avec plusieurs personnes
- **56,8%** ne travaillent pas avec une personne accusée non juridiquement d'avoir commis des VSS
- **21,6%** ne savent pas
- **1,1%** ne souhaitent pas répondre

- **4%** des répondant·es disent travailler actuellement avec une personne qui a été accusée juridiquement d'avoir commis des VSS
- **0,6%** avec plusieurs personnes
- **74%** ne travaillent pas avec une personne accusée juridiquement d'avoir commis des VSS
- **21,5%** ne savent pas



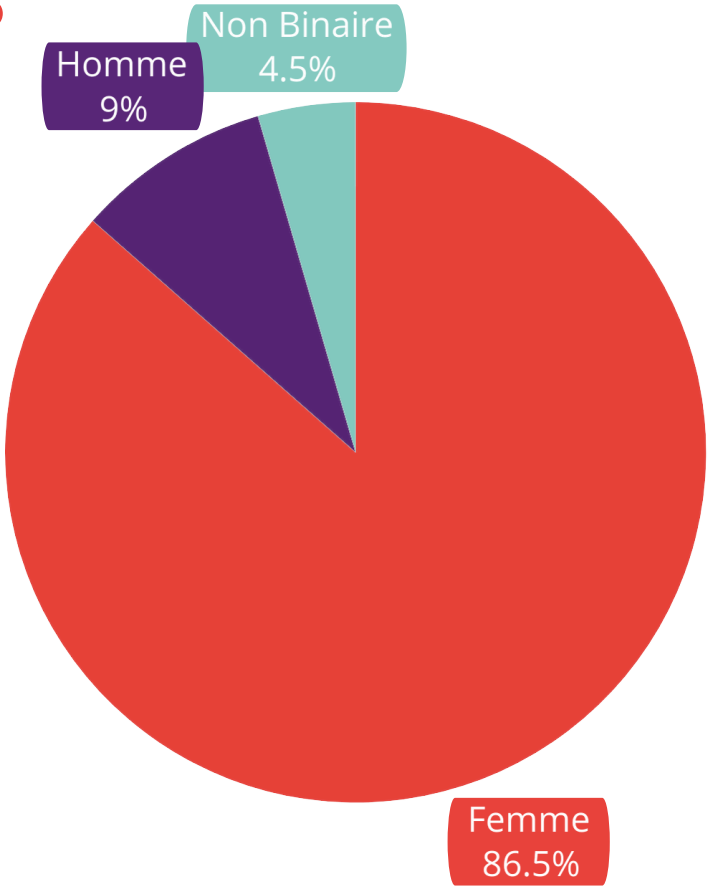
Un.e seule enquêté.e travaille actuellement avec une personne qui a été reconnue juridiquement coupable de VSS.

Aucune personne enquêtée n'a été accusée juridiquement d'avoir commis des VSS.

4

SUR LES 178 ENQUÊTÉ·E·S,

111 VICTIMES DE VSS



À la Réunion, les travailleuses de la culture sont deux à trois fois plus victimes de VSS que les hommes.

Plus d'un·e enquêté·e sur deux dit avoir été une ou plusieurs fois victime d'agissements sexistes.

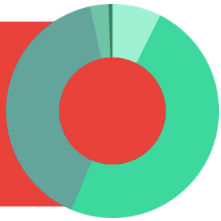
Plus du quart des enquêté·es dit avoir été une ou plusieurs fois victime de contacts physiques non désirés.

Près d'une personne sur trois a été une ou plusieurs fois victime de harcèlement sexiste et sexuel.

15,4% des enquêté·es disent avoir été une ou plusieurs fois victime d'agression sexuelle.

En chiffres

Dans le cadre de leur travail ou sur leur lieu de travail ou de formation ou par une personne du secteur des arts et de la culture, les répondant·e·s :



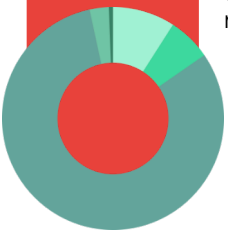
7,4% ont été victimes une fois d'agissement sexiste

48,9% plusieurs fois

40,3% jamais

2,8% ne savent pas

0,6% ne souhaitent pas répondre



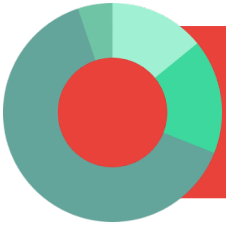
9,1% ont été victimes une fois d'agression sexuelle dans le cadre de leur travail ou sur leur lieu de travail ou de formation ou par une personne du secteur des arts et de la culture

6,3% plusieurs fois

81,3% jamais

2,8% ne savent pas

0,6% ne souhaitent pas répondre



14,1% ont été victimes de harcèlement sexiste ou sexuel dans le cadre de leur travail ou sur leur lieu de travail ou de formation ou par une personne du secteur des arts et de la culture

16,9% plusieurs fois

63,8% jamais

5,1% ne savent pas répondre

Sur 10 femmes travaillant dans la culture à la Réunion,

au moins 1 a subi des contacts physiques non désirés alors qu'elle travaillait ou se formait.

11,4% ont été victimes de contacts physiques non-désirés dans le cadre de leur travail ou sur leur lieu de travail ou de formation ou par une personne du secteur des arts et de la culture

16% plusieurs fois
dont hommes : 4,17% ; femmes : 91,66% ; non-binaires : 4,17%

66,3% jamais

4,6% ne savent pas

1,7% ne souhaitent pas répondre

60,8% des victimes ont parlé à des proches, des collègues, des supérieur·e·s hiérarchiques de leurs agressions.

18,2% des personnes victimes (à 88,88% des femmes) ont eu des répercussions par la suite (mise à l'écart, ostracisation, perte d'emploi...) .

4 personnes,

toutes des femmes,

sur les 178 ont été victimes d'un viol dans le cadre de leur travail ou sur leur lieu de travail ou de formation ou par une personne du secteur des arts et de la culture.

Pour rappel en France,

0,6 % des viols ou tentatives de viol auraient donné lieu à une condamnation en 2020.

5 CONCLUSIONS

73,28%

des femmes enquêtées ont été victimes.

Les résultats de notre enquête mettent en exergue le fait que les principales concerné.e.s par les violences sexistes et sexuelles, tant comme témoins que comme victimes, sont des femmes.

62,5%

des enquêté.e.s non-binaires (8 personnes) en ont été victimes.

Les personnes non-binaires sont elles aussi touchées par les violences sexistes et sexuelles puisque 62,5% des enquêté·e·s non-binaires (8 personnes) en ont été victimes.

Les hommes n'échappent pas non plus à ces violences mais en sont moins témoins, moins victimes .

25,64%

SUR LES 178 ENQUÊTÉ·E·S :

12,82% DES HOMMES RECONNAISSENT

AVOIR ÉTÉ AUTEUR

CONTRE 5,43% DES FEMMES

Attendre qu'il y ait une plainte ou une condamnation ne suffit pas pour appréhender la réalité du phénomène, et encore moins pour endiguer le problème.

1 personne interrogée sur 5 dit savoir qu'iel travaille avec une personne accusée de VSS, pourtant il n'y a presque jamais de plainte connue (22% des cas) et encore moins de condamnation (1,9% des cas).

Parmi les personnes se disant avoir été victimes de VSS, moins de 10% a porté plainte. La plainte a été classée sans suite dans la moitié des cas, et pour l'autre moitié... il n'y a pas encore eu de condamnation connue à ce jour.

60% des victimes ont parlé de ce qu'elles avaient subi autour d'elles et 18% en ont subi des conséquences.
Parmi les témoins, c'est un peu plus de 10% qui s'est senti·e·s mis à l'écart, ostracisé·e·s, écarté·e·s d'une mission ou d'un emploi après avoir parlé.

Il est de la responsabilité individuelle de mettre fin à ces violences et cette lutte doit être une priorité pour les structures : des moyens doivent être mis en place.

Les formations contre les VSS, les affiches de sensibilisation, les clauses dans les contrats, les protocoles de signalement doivent être une base mais ne peuvent pas suffir : des responsables VSS doivent être nommé·e·s, les comportements condamnés et les victimes entendues et crues.

Nous espérons que les résultats de cette enquête permettront une prise de conscience et une mise en place d'actions concrètes de lutte et de prévention des violences de la part des structures et des individus du secteur des arts et de la culture à la Réunion.

REMERCIEMENTS

Dans un premier temps, nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont répondu à ce questionnaire.

Merci également à tous ceux et toutes celles qui ont relayé l'enquête flash et ont permis de la diffuser.

Merci à

Guillaume SAMSON pour ses conseils et sa relecture,

Jade PAQUIEN pour son aide en communication

et

Amandine BENINTENDI pour la mise en page*.

* Graphisme librement inspiré du document de Mouvement HF Bretagne (*2023- Les inégalités de genre des arts et la culture en Bretagne)* réalisé par www.pollenstudio.fr

Rappel
des définitions

L'agissement sexiste

Dans le cadre du travail, c'est un propos lié au genre et qui porte atteinte à la dignité ou crée un environnement dégradant.

// C'est souvent ce que l'on nomme " blague " ou remarque sexiste

Tu ne pourrais pas être plus féminine et mettre des jupes ?

T'es drôlement impatiente aujourd'hui, tu as tes règles ?

Tu devrais plutôt retourner faire la vaisselle.

Article 1142-2-1 du Code du travail
Article 6 bis de la loi de 1983 (loi Le Pors)

Les agressions sexuelles

Toute atteinte sexuelle commise avec violence, contrainte, menace ou surprise. Sur une partie "sexuelle" :

Fesses, sexe, seins, bouche, entre les cuisses.

Mains aux fesses, baisers forcés...

CE SONT DES DÉLITS

Article 1142-2-1 du Code du travail
Article 6 bis de la loi de 1983 (loi Le Pors)

Le viol

Tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, ou tout acte bucco-génital, commis sur la personne d'autrui ou sur la personne de l'auteur·ice, par violence, contrainte, menace ou surprise, est un viol.

C'EST UN CRIME

Article 222-23 à 26 du Code pénal
Article 222-33 du Code pénal.

Le harcèlement sexuel
Propos ou comportements à connotation sexuelle répétés qui portent atteinte à la dignité ou créent une situation offensante.

Des remarques fréquentes sur les fesses d'un·e collègue
Des propos répétés et non-désirés sur la sexualité d'un·e collègue.

Article L1153-1 du Code du travail
Article 6 ter de la loi de 1983 pour les fonctionnaires
Article 222-33 du Code pénal Le harcèlement sexuel

Mettre la pression à quelqu'un·e dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle

Si t'es gentille ce soir, on parlera de ce nouveau rôle demain.

Article L1153)1 du Code du travail
Article 6 ter de la loi de 1983 pour les fonctionnaires
Article 222-33 du Code pénal Le harcèlement sexuel

Provocations ou remarques obscènes et vulgaires, à connotation sexuelle, qui deviennent insupportables même si la victime n'est pas visée. Harcèlement sexuel "d'ambiance" ou "environnemental"

Des remarques sexuelles dans un open space, des photos pornographiques en fond d'écrans d'ordinateurs, etc.

Jurisprudence de la Cour d'appel d'Orléans (2017)

Un seul acte lié au sexe qui atteint la dignité de la personne, crée une situation intimidante, hostile, offensante ou gênante.

Envoyer une photo de son sexe à son·a collègue.

Directive européenne 2002/73/CE

FH+
Réunion
ÉGALITÉ
Femmes - Hommes
dans les Arts & la Culture

Contactez-nous

FH+ REUNION

Pour l'égalité entre les genres
dans les arts et la culture.

mouvmanfhplusreunion@gmail.com

www.mouvement-hf.org